



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais

2017-2018



C'est la rentrée à la CSPO

Une commission
scolaire performante

Des taux de diplomation
et de qualification élevés



- Plus de 17 000 élèves
- 1 600 employés
- 25 écoles primaires
- 4 écoles secondaires
- 4 centres d'éducation des adultes
- 2 centres de formation professionnelle

Une seule communauté
orientée vers la réussite
et la persévérance
scolaire



**Un cahier pour tout
connaître de la rentrée!**

- » Le Conseil des commissaires
 - » Le transport scolaire
- » La formation générale aux adultes et la formation professionnelle
- » Les événements à ne pas manquer
 - » Les calendriers scolaires
 - » Et bien plus!

Pour les élèves des
centres (FGA et FP):
**Le mardi
29 août 2017**

Pour les élèves des écoles
primaires et secondaires:
**Le jeudi
31 août 2017**

Ensemble...vers la réussite !

Pour nous joindre **819 771-4548**

www.cspo.qc.ca



Les commissaires

*Vous avez des commentaires
ou des suggestions sur
le cahier de la rentrée?*

Écrivez-vous à
communications.ssgc@cspo.qc.ca



Rôle des commissaires

La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires formé d'une présidente et de onze commissaires élus, en application de la *Loi sur les élections scolaires*, et de quatre commissaires parents (2 au primaire, 1 au secondaire, 1 représentant les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Le rôle des commissaires vise essentiellement 1) à s'assurer que les élèves jeunes et adultes reçoivent les services prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et dans les orientations nationales en matière d'éducation et 2) répartir équitablement les ressources entre les établissements scolaires. Pour ce faire, ils veillent notamment à la qualité de l'éducation et ont à cœur la réussite et la persévérance scolaires.

Le public est invité à assister aux différentes séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif qui se tiennent au centre Mgr-Lucien-Beaudoin (34, rue Binet, Gatineau). Il est possible de s'inscrire à la période d'intervention du public en adressant une demande à la présidente de la CSPO. L'impact des décisions et la dynamique qui se vit au sein de ces séances sont importants pour l'avenir des élèves. Pour plus d'informations, consultez l'onglet « [Conseil des commissaires](#) » du site Internet de la CSPO.

Dates des rencontres

	Conseil des commissaires	Comité exécutif
AOÛT 2017		23
SEPTEMBRE 2017	13	27
OCTOBRE 2017	11	25
NOVEMBRE 2017	8	29
DÉCEMBRE 2017	13	
JANVIER 2018		24
FÉVRIER 2018	14	28
MARS 2018	14	28
AVRIL 2018	11	25
MAI 2018	16	23
JUIN 2018	13	27



Une nouvelle année scolaire débute!

Nous y sommes, la rentrée scolaire est à notre porte! Ce moment est marquant pour les élèves, qu'ils soient jeunes ou adultes. Pour certains, c'est un départ alors qu'ils franchiront la porte de leur école pour une première fois pour leur entrée au préscolaire. Pour d'autres, ce sera une entrée au secondaire ou encore la fin de cette étape. Des élèves choisiront aussi de poursuivre des études au sein de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) en formation professionnelle ou à l'éducation des adultes. Quoi qu'il en soit, nous sommes fiers d'accueillir ces 17 400 élèves en cette année scolaire 2017-2018 et de les accompagner vers la réussite.



Mme Johanne Légaré
Présidente

La famille de la CSPO s'agrandit. Effectivement, nous débutons cette année avec l'ouverture de l'École de la Forêt dans le secteur Aylmer, qui permet de mieux répartir les élèves sur le territoire tout en maintenant la qualité des services. Ce sont 660 élèves qui seront accueillis en ces nouveaux lieux. De plus, des travaux de construction d'une nouvelle école primaire débiteront sur la rue du Raton-Laveur, toujours dans le secteur ouest de la Ville, pour une ouverture en septembre 2018.

Nous sommes heureux de vous présenter le Cahier de la rentrée où vous trouverez de l'information intéressante tant pour le préscolaire, le primaire, le secondaire, de même que pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle. Le site Internet ainsi que la page Facebook de la CSPO demeureront des sources intarissables d'informations pour obtenir plus de renseignements et suivre l'actualité de notre commission scolaire au cours de la présente année. Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil régulièrement.

L'année scolaire 2017-2018 sera sans l'ombre d'un doute très stimulante avec les multiples projets qui seront mis en branle, notamment avec la mise en place du nouveau Plan d'engagement vers la réussite, la gestion de la clientèle en forte croissance et les ajouts d'infrastructures tant au primaire qu'au secondaire. Vous, parents, élèves, personnel de la CSPO et partenaires dédiés à

l'éducation, êtes des alliés précieux dans l'accomplissement de notre importante mission. Nous tenons d'ailleurs à vous réitérer nos remerciements pour votre compréhension et collaboration entourant les fermetures soudaines des écoles Euclide-Lanthier et internationale du Village (immeuble Saint-Paul) survenues l'an dernier.

Afin de vivre pleinement les réalisations des différentes écoles et centres joignez-vous à la communauté scolaire en vous impliquant activement.

Au nom de tous les membres du Conseil des commissaires et de notre personnel, nous vous souhaitons une année scolaire 2017-2018 remplie de succès!



M. Jean-Claude Bouchard
Directeur général

Vous avez des questions? Nous avons des réponses!

À votre écoute

1. Où dois-je inscrire mon enfant et quels documents sont nécessaires?

Toute inscription se fait à l'école de quartier. Pour connaître votre école, veuillez consulter [la section Cartes](#) du site Internet de la CSPO. La Commission scolaire tiendra sa période d'admission pour le préscolaire au mois de janvier 2018. Le parent doit apporter le certificat de naissance grand format de l'enfant où apparaissent les noms et prénoms des parents, une preuve de résidence et le carnet de vaccination de l'enfant. Si l'enfant est déjà inscrit dans une autre Commission scolaire, le dernier bulletin disponible est requis.

2. Mon enfant peut-il fréquenter le préscolaire 4 ans?

Il existe des conditions particulières pour la fréquentation des élèves au préscolaire 4 ans. Vous êtes invité à communiquer avec le service des ressources éducatives de la CSPO ou encore avec votre établissement afin de connaître ces conditions.

3. Mon enfant doit avoir quel âge pour fréquenter le préscolaire 5 ans?

Votre enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre de l'année en cours pour l'inscrire à l'école de votre secteur.

4. Que faire si je déménage sur le territoire de la Commission scolaire?

Si vous habitez déjà le territoire de la CSPO, vous devez aviser le plus rapidement possible l'école fréquentée par votre enfant. Le dossier sera alors expédié à l'école qui accueillera votre enfant. Si vous êtes nouveau sur le territoire de la CSPO, vous devez vous présenter à l'école de votre quartier. Vous pourrez y remplir les documents pertinents. Pour connaître votre école, veuillez consulter la section [Cartes du site Internet](#) de la CSPO.

5. Pourquoi est-ce nécessaire de motiver l'absence de mon enfant?

Il est nécessaire de motiver l'absence de votre enfant en appelant à l'école (et non à la Commission scolaire) afin d'assurer sa sécurité et d'épargner un temps précieux au personnel de l'école.

6. Si je désire m'informer et mieux connaître le système d'éducation, où dois-je m'adresser?

Nous vous invitons à visiter le site Internet de la Commission scolaire : www.cspo.qc.ca, une section est également réservée aux parents (Info-Parents) au menu principal. Vous pouvez également visiter le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : www.education.gouv.qc.ca.

7. Mon enfant fréquentera l'école secondaire l'an prochain, que dois-je savoir?

L'école primaire, en collaboration avec l'école secondaire assignée selon les bassins, organise des activités à cet effet : visites, informations, journée porte-ouverte à l'école secondaire.

8. Comment puis-je participer à la réussite de mon enfant?

Vous participez à la réussite votre enfant en le motivant et en lui offrant toutes les possibilités de s'inscrire aux différents programmes dispensés par l'école ou en l'incitant à participer aux projets, des projets, tels que les périodes de récupération, le tutorat, etc., font partie des activités de l'école et aident les élèves éprouvant des difficultés. Votre intérêt concernant ses études, sa présence à l'école, ses choix de cours ou le choix de ses amis sont d'excellents moyens pour l'encourager à persévérer.

Pour mieux connaître l'environnement de votre enfant, rien de mieux que de s'impliquer à son école. Branchez-vous au [Mozaïk Portail Parents](#) pour connaître le dossier de votre enfant!

9. Que faire si mon enfant vit une situation difficile à l'école (échec, difficulté d'adaptation, intimidation, etc.)?

Avant tout, il est important de ne pas tarder à dénoncer la situation auprès de l'enseignant ou de la direction de l'établissement. Il ne faut pas attendre, même si l'on a parfois l'impression que c'est anodin. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

10. Que faire si je ne suis pas satisfait d'une décision concernant mon enfant?

Vous devez communiquer avec la direction de l'établissement. Toute plainte doit être traitée à l'école avant de se rendre à la Commission scolaire. Par la suite, si la situation n'est toujours pas satisfaisante, vous pouvez communiquer avec le service des plaintes de la Commission scolaire.

11. Que faire si vous désirez retourner sur le marché du travail, compléter vos études ou encore faire reconnaître votre expérience?

La CSPO offre un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement pour vous. [L'équipe du SARCA](#) vous attend et pourra vous conseiller (819 776-4319).

12. Où puis-je rapporter un acte répréhensible?

La divulgation des actes répréhensibles est un élément fondamental pour assurer l'intégrité de l'administration publique. Toute divulgation peut être faite auprès du protecteur de l'élève ou de la secrétaire générale.



Service des plaintes

À la Commission scolaire, le service à la clientèle est important et c'est pourquoi le service du Secrétariat général recherche la rétroaction quant à la qualité des services dispensés dans ses établissements.

Le traitement des plaintes se fait en vertu du processus établi dans le [Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents \(04-10-10\)](#).

En cas d'insatisfaction ou de différend, le plaignant est invité à communiquer directement avec la personne visée par l'insatisfaction ou le différend pour lui exposer son point de vue et tenter de trouver une solution. Si, après discussion, l'insatisfaction persiste, le plaignant s'adresse

à la direction d'établissement ou du service concerné pour exposer son point de vue et tenter de trouver une solution.

Si la réponse donnée par la direction n'est pas satisfaisante, le plaignant poursuit sa plainte auprès de la secrétaire générale de la CSPO. Cette dernière vérifie d'abord si les étapes précédentes ont été accomplies. Ensuite, elle écoute les personnes concernées et tente un rapprochement entre les parties.

Si la secrétaire générale ne parvient pas à trouver une solution, le dossier est référé à la direction générale qui rend une décision écrite et la transmet à toutes les parties. S'il persiste une insatisfaction, le plaignant peut s'adresser au protecteur de l'élève ou à son substitut.



Transport scolaire

OBJECTIFS :

- Faciliter l'accessibilité à l'école pour l'élève qui habite sur le territoire de la Commission scolaire et qui fréquente l'école déterminée par cette dernière;
- Assurer à l'élève les meilleures conditions de transport scolaire, compte tenu des ressources;
- Prévoir toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves transportés.

DÉFINITIONS :

- Répondante ou répondant : père, mère ou toute autre personne qui, selon un document légal, est responsable d'un élève mineur.
- Résidence : lieu d'habitation habituel de la répondante ou du répondant de l'élève. Dans le cas d'une garde partagée, c'est le lieu où l'élève habite la majorité du temps.
- Transport exclusif : transport effectué par des autobus affectés au transport d'élèves.
- Transport intégré : transport effectué par un organisme public en transport en commun.
- Transport par berline : transport effectué par des véhicules automobiles ou de types fourgonnettes.

1. Où dois-je m'adresser pour obtenir le transport scolaire?

Toute demande de transport ou toute demande de renseignements doit s'effectuer à l'école de fréquentation de l'élève.

2. Qui a droit au transport?

L'admissibilité d'un élève au transport scolaire est déterminée en fonction de la distance de marche entre sa résidence et l'école.

3. Avec qui dois-je communiquer pour un changement d'adresse?

Le changement d'adresse doit être indiqué à l'école de fréquentation. Un délai de 5 jours ouvrables est habituellement requis pour assigner à l'élève un nouveau transport.

4. Comment mon enfant sera-t-il transporté?

Au secondaire, presque tous les élèves du secteur urbain sont desservis par le service du transport de la Société de transport de l'Outaouais (STO). Votre enfant aura droit à un laissez-passer mensuel, valide pour tout le réseau du lundi au vendredi de 7 h 00 à 17 h 00, les jours de classe. Pour les autres élèves du secondaire et pour tous les élèves du primaire, le transport est assuré par un véhicule scolaire approuvé.

5. Comment serons-nous informés concernant l'obtention du transport?

Vers la troisième semaine du mois d'août, les parents reçoivent par courriel, les renseignements concernant le lieu et l'heure d'embarquement ainsi que le numéro de parcours. Pour les élèves qui utilisent le transport en commun, les renseignements seront fournis lors de la période d'inscription en août à l'école secondaire.

6. Qu'est-ce qu'un accommodement?

La Commission scolaire peut accorder les places disponibles dans un autobus à des élèves non admissibles au transport scolaire. Ce service est considéré comme un privilège annuel et, de ce fait, il se termine à la fin de l'année scolaire. Cette mesure est assujettie à certaines conditions et vous devrez déboursier un montant d'argent. Les demandes sont traitées entre le 15 septembre et le 15 octobre de l'année scolaire courante et le service débute après cette période.

7. Les règles de sécurité pour qui?

Voyager en autobus peut comporter des risques et il est donc important d'adopter des comportements sécuritaires à bord de l'autobus. Le parent a le devoir de rappeler ces règles à ses enfants.

Transport par berline

L'ENTREPRISE DE TRANSPORT

L'entreprise de transport doit fournir l'aide nécessaire aux élèves devant prendre place dans son véhicule, tant à l'embarquement qu'au débarquement, sans toutefois s'éloigner de son véhicule. Elle n'est cependant pas tenue d'aider ces élèves entre la résidence ou l'école et le véhicule à moins qu'une situation particulière ne l'exige et cela, au seul jugement de la CSPO.

Lorsqu'une situation particulière oblige l'entreprise de transport à laisser débarquer un élève à un endroit autre que celui indiqué au contrat, cette dernière doit s'assurer de communiquer avec la répondante ou le répondant de l'élève pour convenir de l'endroit de débarquement et ce, en toute sécurité. À défaut de joindre la répondante ou le répondant, elle doit communiquer avec l'école et, si c'est impossible, avec la CSPO.

L'entreprise de transport et toute conductrice ou conducteur à son emploi doivent prendre et déposer les

élèves désignés par la Commission scolaire aux points déterminés par celle-ci.

L'entreprise de transport communique avec la répondante ou le répondant afin de lui mentionner l'heure à laquelle la voiture passera prendre l'élève, ainsi que le nom de la conductrice ou du conducteur.

Pour des raisons de sécurité, l'entreprise de transport ou la conductrice ou le conducteur peut toutefois refuser le transport à un élève après s'être assuré que celui-ci puisse retourner à son point d'origine ou être pris en charge par une personne responsable. L'entreprise de transport doit aussitôt faire un rapport de la situation à la CSPO.

La conductrice ou le conducteur de la berline n'a pas à klaxonner pour annoncer son arrivée, sortir cogner à votre porte, sonner à votre appartement ou vérifier par les fenêtres de votre domicile afin de voir s'il y a du mouvement ou de la lumière.

Les élèves doivent être prêts à leur point d'embarquement et doivent être visibles. La conductrice ou le conducteur doit continuer son parcours s'il n'y a aucun élève visible. Lors du retour à la maison, s'il n'y a personne pour accueillir l'élève, celui-ci sera retourné à l'école. Ces règles s'appliquent à tous les élèves sans exception.

PARENTS

En tant que premiers responsables de la sécurité de leurs enfants, les parents jouent un rôle essentiel pour assurer leur sécurité, qu'ils soient à l'extérieur ou à l'intérieur de la voiture. Il faut donc leur rappeler régulièrement les règles élémentaires de sécurité.

Comportements attendus à bord du transport

1. L'élève doit s'asseoir dans le siège désigné et rester assis calmement tout au long du trajet.
2. L'élève doit avoir une conduite convenable (par exemple, bras et tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps, ne rien lancer, etc.) et utiliser un langage approprié en tout temps.
3. Il est interdit de manger, boire, fumer ou « vapoter » dans l'autobus.
4. Ne rien mettre dans l'allée de l'autobus, les objets doivent être rangés dans le sac de l'élève ou garder sur lui ou sous la banquette.
5. Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège.
6. Pour des raisons de sécurité, seuls les bagages à main sont permis dans l'autobus. Un bagage à main est un « effet de grosseur et de poids raisonnable qui ne présente aucun danger particulier en cas d'accident et qui se transporte à l'aide d'une seule main ».
7. L'élève responsable d'un dommage causé à un autobus devra en assumer le coût. Cette obligation incombe à la répondante ou au répondant de l'autorité parentale, si l'élève est mineur.
8. Le conducteur est responsable de la discipline dans l'autobus. Chaque élève doit le respecter.

Tout élève ne se conformant pas à ces règles pourra être suspendu du transport scolaire dès que la répondante ou le répondant aura été averti.

SUSPENSION D'UN ÉLÈVE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Tout élève qui contrevient aux règles de conduite du transport ou qui, par son comportement, met en cause sa sécurité et celle des autres élèves est passible de suspension du transport. Dans un tel cas, la procédure suivante s'applique :

- Transport exclusif ou par berline - l'entrepreneur ou le conducteur présente le cas à la direction de l'école concernée qui convient, s'il y a lieu, d'une suspension pour une période n'excédant pas cinq (5) jours ouvrables.

- Transport intégré (STO) - le conducteur ou la conductrice confisque le laissez-passer et en avise immédiatement son supérieur. Celui-ci présente le cas à la direction de l'école. Les deux parties conviennent d'une période de suspension n'excédant pas cinq (5) jours ouvrables.

La répondante ou le répondant est immédiatement informée ou informé de la sanction émise par la directrice ou le directeur de l'école.

Selon la gravité des gestes reprochés à l'élève, si ce dernier persiste dans son indiscipline, la direction générale peut

suspendre ledit élève du transport pour une période excédant cinq (5) jours ouvrables.

Exceptionnellement, une telle suspension peut s'étendre sur plus d'une année scolaire.

Informez-vous au
www.cspo.qc.ca

La rentrée
2017-2018



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais



Une formation adulte à ta hauteur!

- › Tu vises l'obtention d'un diplôme d'études secondaires?
- › Tu penses à une nouvelle orientation de carrière?
- › Tu veux faire reconnaître des acquis et compétences?

La CSPO a les ressources pour toi!

Éducation des adultes



**Cinq centres pour
mieux te servir!**
819 771-2503

www.ceapo.cspo.qc.ca

Nos services de formation :

- Francisation
- Formation en alphabétisation, au préscolaire et au secondaire (de 1 à 5)
- Formation en intégration socio-professionnelle avec le SITO (personnes immigrantes)
- Formation dans les milieux communautaires
- Concomitance formation générale aux adultes et formation professionnelle
- Formation en milieu carcéral

Formation professionnelle



**249, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (secteur Hull)
819 771-0863, poste 862703**

www.cfpo.ca

Programmes offerts* :

- Briquetage-maçonnerie
- Carrosserie
- Charpenterie-menuiserie
- Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé
- Électricité
- Électromécanique de systèmes automatisés
- Installation et réparation d'équipement de télécommunication
- Mécanique automobile
- Mécanique de véhicules lourds routiers
- Plomberie et chauffage
- Soudage-montage
- Techniques d'usinage



**30, boul. St-Raymond
Gatineau (secteur Hull)
819 771-7620, poste 860700**

www.visionavenir.cspo.qc.ca

Programmes offerts* :

- Assistance à la personne à domicile
- Assistance à la personne en établissement de santé
- Assistance dentaire
- Comptabilité
- Santé, assistance et soins infirmiers
- Secrétariat

* Les programmes sont offerts lorsqu'il y a un nombre suffisant d'inscriptions pour démarrer une cohorte.

SARCA

(service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement)

- Information scolaire
- Service d'orientation
- Bilan scolaire
- Information pour différents tests: TDG, TENS, GED et Prior Learning
- Conseils et accompagnement par une équipe professionnelle en fonction de vos projets de retour aux études ou de qualification pour le marché du travail

819-776-4319, poste 1
www.cspo.qc.ca



Regroupement des services aux entreprises des commissions scolaires francophones de l'Outaouais

- Des services offerts aux entreprises et organismes qui ont des besoins de formation de la main-d'oeuvre.
- Des services qui offrent aux individus des activités de formation pour augmenter leur employabilité en lien avec les exigences du marché du travail.

69, rue Marengère, Gatineau (sect. Gatineau)
819 643-4285, www.reseautact.com



Découvrez comment votre expérience de travail acquise au fil des ans et toutes les compétences que vous avez développées pourraient vous être officiellement reconnues et valoir un diplôme!

819-776-4319, poste 893705
www.ceracfp.ca



IMAGINE-TOI...

en formation professionnelle !

PORTES OUVERTES 2018

17 janvier 2018

CFP Pontiac

18 janvier 2018

CFP Vallée-de-la-Gatineau

20 janvier 2018

CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie

24 janvier 2018

CFP Compétences Outaouais

25 janvier 2018

CFP Vision-Avenir
et CFP de l'Outaouais

**VENEZ DÉCOUVRIR LES NOMBREUSES
FORMATIONS PROFESSIONNELLES OFFERTES EN OUTAOUAIS !**



TROUVE TON MÉTIER, TA PASSION !

imaginetoit.ca



Services de garde

Dans nos établissements, il y a des services de garde qui sont gérés par du personnel compétent. Certaines modalités s'appliquent pour l'inscription de votre enfant à ce service.

1. Quelles sont les heures d'ouverture du service de garde?

Tous les services de garde de la CSPO offrent ce service avant les classes, le midi et en fin de journée. L'horaire varie de 7 h à 18 h et est déterminé par chaque Conseil d'établissement.

2. Qui a droit au service de garde?

Tous les élèves d'une école primaire peuvent s'inscrire au service de garde. Ils doivent cependant respecter les règles de sécurité et les mesures de conduite déterminées par le Conseil d'établissement.

3. Quel est le ratio éducatrice/éducateur et enfant?

Le ratio s'établit en moyenne à 1 éducateur ou une éducatrice pour 20 enfants.

4. Quels sont les coûts?

Jusqu'au 31 décembre 2017, des frais de 8,15\$ par jour sont facturés aux parents (des frais de base de 16,15\$ par journée pédagogique s'appliquent aussi). Au 1^{er} janvier 2018, le montant sera indexé par le gouvernement. Une contribution additionnelle établie en fonction des coûts réels supplémentaires occasionnés par une activité spéciale lors d'une journée pédagogique peut être demandée aux parents qui choisissent d'inscrire leur enfant.

5. Avec qui dois-je communiquer pour m'inscrire?

Vous devez communiquer avec la technicienne ou le technicien du service de garde ou la secrétaire de l'école fréquentée par votre enfant.

Nos services de garde

Écoles	Services de garde	Téléphone	Écoles	Services de garde	Téléphone
Euclide-Lanthier		819 684-5341, poste 2	Saint-Jean-Bosco	Le Cube magique	819 777-8662, poste 2
Côte-du-Nord	Arc-en-Ciel	819 771-9773, poste 2	Notre-Dame	La Grande aventure	819 777-2818, poste 2
des Rapides-Deschênes	Les Trois Soleils	819 685-2635, poste 4	du Dôme	Les Joyeux Moussaillons	819 595-5125, poste 2
Internationale du Mont-Bleu	Les petits navigateurs	819 777-5921, poste 2	Saint-Rédempteur	L'Île enchantée	819 771-8478, poste 2
Jean-de-Brébeuf	Le Soleil	819 777-9353, poste 2	au Coeur-des-Collines	Le Tourbillon	819 503-8809, poste 2
Internationale du Village	Les Joyeux Villageois	819 685-2611, poste 2	du Marais	Uni-Vert	819 682-9130, poste 2
du Lac-des-Fées	du Lac Enchanté	819 777-6889, poste 2	de la Vallée-des-Voyageurs	La Grenouillère	819 503-8808, poste 2
du Plateau		819 772-2694, poste 2	des Deux-Ruisseaux		819 771-1472, poste 2
du Vieux-Verger		819 684-0222, poste 2	des Tournesols	Les Tournesols	819 332-2004, poste 2
du Grand-Boisé	La Chanterelle	819 503-8807, poste 2	de l'Amérique-Française		819 332-5994, poste 2
Saint-Paul	Autour du monde	819 776-5557, poste 2	des Cavaliers	Les joyeux cavaliers	819 332-2035, poste 2
des Trois-Portages	Les Monarques	819 682-2742, poste 2	de la Forêt		819 503-8815, poste 2
du Parc-de-la-Montagne		819 771-8531, poste 2			

De l'action pour l'année scolaire 2017-2018!

Quelques événements

Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école
2 au 6 octobre 2017

Carte de voeux produite par un établissement
décembre 2017

Forum des élèves des centres de formation générale et professionnelle de la CSPO
21 février 2018

Expo-Sciences régionale
16, 17 et 18 mars 2018

Remise du Prix Rachel-Patry
Printemps 2018

Remise du Prix du bénévole CSPO
Printemps 2018

Défi Génie Inventif (secondaire)
27 avril 2018

Défi Apprenti Génie (primaire)
11 mai 2018

Semaine de la science et de la technologie à la CSPO
11 au 20 mai 2018

Journée Découverte
18 mai 2018

Remise du Prix du commissaire dans les établissements
mai et juin 2018

Semaine de la francophonie et des arts
19 au 23 mars 2018

Défi Oseprendre
Printemps 2018

Les élèves des établissements de la CSPO seront invités à participer à ces événements et s'engageront dans des projets motivants. Ils useront de leur imagination, de leur créativité et seront fiers de présenter leur projet.

L'école publique permet aux élèves de se surpasser et de développer de belles compétences, grâce aux projets initiés par un personnel fier et passionné.

Venez vivre nos projets 2017-2018!

Pour tous les événements, consultez le site Internet de la CSPO!



Portes ouvertes dans les écoles secondaires

Vivez l'expérience CSPO au secondaire!



École secondaire des Lacs
Direction: Charles Goulet
32, chemin Passe-Partout, La Pêche (Québec) J0X 2W0
819-503-8810 • www.deslacs.cspo.qc.ca

27 septembre 2017
18 h 30 à 20 h 30

Examen d'admission

Aucun examen



École secondaire Grande-Rivière
Direction: René Bastien
100, rue Broad, Gatineau (Québec) J9H 6A9
819-662-8222 • www.esgr.cspo.qc.ca

21 octobre 2017
13 h à 15 h

Programme d'éducation intermédiaire (PEI)
18 novembre 2017



École secondaire Mont-Bleu
Direction: Pierre Ménard
389, boul. de la Cité des Jeunes, Gatineau (Québec) J8Z 1W6
819-771-7131 • www.mont-bleu.cspo.qc.ca

14 octobre 2017
13 h 00 à 15 h 30

Concentrations : Arts de la scène et Arts plastiques, Sport-Études, Art-Études
18 novembre 2017



École secondaire de l'Île
Direction: Michel Letang
255, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec) J8X 2T4
819-771-6126 • www.ile.cspo.qc.ca

25 octobre 2017 • 18 h 30
présentation de l'école
8 novembre 2017 • 19 h 00
Soirée d'information pour l'examen d'admission du programme d'éducation intermédiaire (PEI)

Programme d'éducation intermédiaire (PEI)
18 novembre 2017



Des parents engagés

« Je désire m'engager...
...parce que j'ai à cœur l'éducation! »

Les parents sont fortement invités à s'engager sur la voie de la réussite en accompagnant leurs enfants tout au cours de leur éducation au sein des écoles primaires, des écoles secondaires ou des centres d'adultes. Des comités font appel à la participation des parents et sollicitent leur expertise, afin que la CSPO puisse connaître les opinions et attentes des parents. Informez-vous auprès de votre établissement si vous désirez vous engager et ajouter votre voix!

Le conseil d'établissement (CÉ)

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, chaque établissement possède son Conseil d'établissement. C'est la structure qui représente le plus fidèlement possible la réalité scolaire de l'établissement. Les membres du Conseil d'établissement assument diverses fonctions décisionnelles se rapportant à la vie de l'école. Il adopte le projet éducatif et le budget annuel de l'école, voit à l'utilisation adéquate des locaux, approuve les plans d'utilisation des locaux, les modalités de la mise en œuvre de certains programmes, le plan de réussite, les règles de conduite et les mesures de sécurité, etc. Son rôle consultatif, tant auprès de la Commission scolaire que de l'établissement, est important. Différents membres composent le Conseil d'établissement et ces derniers siègent aux réunions selon le calendrier établi par l'établissement.

L'organisme de participation des parents (OPP)

Les parents des élèves des niveaux primaire et secondaire sont invités annuellement à se prononcer quant à la pertinence de se doter de cette structure. Ces parents qui, par leurs fonctions, sont étroitement liés à la réalisation du projet éducatif, travaillent à l'organisation permettant l'amélioration de la qualité de vie ou encore à la réussite des élèves.

Le Comité de parents

Les membres du Comité de parents sont les représentants (un par établissement primaire et secondaire) élus à l'Assemblée générale annuelle des parents et choisis parmi les membres de chaque Conseil d'établissement. Ils sont le lien entre la Commission scolaire et l'école. Ces derniers transmettent les besoins exprimés par le milieu scolaire et servent de courroie d'information quant aux décisions et activités de la Commission scolaire. Ils peuvent émettre des recommandations et siéger aux différents comités de la Commission scolaire. Quatre parents sont d'ailleurs désignés pour siéger au Conseil des commissaires.

Le Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CCSEHDAA)

Des services spécifiques sont offerts aux élèves éprouvant des difficultés. Un comité est formé afin d'émettre un avis sur la politique d'organisation des services éducatifs destinés à ces élèves et sur l'affectation des ressources financières. Des membres du comité de parents sont nommés pour y siéger. Cette structure consultative formelle représente un excellent moyen pour les parents de partager leurs préoccupations lorsqu'ils doivent faire face à un enfant éprouvant un handicap ou des difficultés d'apprentissage. Un parent représentant le comité siège aussi au Conseil des commissaires.

Assemblées générales annuelles des établissements

Établissement	Date	Heure	Établissement	Date	Heure
Écoles primaires			Écoles primaires		
École inter du Mont-Bleu	7 septembre	18 h 30	École du Dôme	7 septembre	18 h 30
École internationale du Village	7 septembre	18 h 00	École des Tournesols	7 septembre	18 h 30
École du Plateau	7 septembre	19 h 30	École Saint-Rédempteur	7 septembre	19 h 00
École du Grand-Boisé	11 septembre	19 h 00	École du Marais	7 septembre	19 h 00
École Saint-Jean-Bosco	11 septembre	19 h 00	École de la Vallée-des-Voyageurs	7 septembre	19 h 00
École Jean-de-Brébeuf	12 septembre	18 h 30	École des Deux-Ruisseaux	12 septembre	18 h 30
École du Vieux-Verger	12 septembre	19 h 00	École de l'Amérique-Française	12 septembre	19 h 00
École Saint-Paul	12 septembre	19 h 00	École de la Forêt	14 septembre	19 h 00
École des Trois-Portages	12 septembre	19 h 00	École au Cœur-des-Collines	14 septembre	19 h 30
École Notre-Dame	14 septembre	18 h 30	École des Cavaliers	14 septembre	20 h 00
École Côte-du-Nord	14 septembre	19 h 00	Écoles secondaires		
École des Rapides-Deschênes	14 septembre	19 h 00	École secondaire de l'Île	5 septembre	19 h 00
École du Lac-des-Fées	14 septembre	19 h 15	École secondaire Grande-Rivière	6 septembre	19 h 00
École Euclide-Lanthier	14 septembre	20 h 00	École secondaire Mont-Bleu	11 septembre	19 h 00
École du Parc-de-la-Montagne	14 septembre	20 h 00	École secondaire des Lacs	18 septembre	18 h 30

La Fondation de la CSPO présenté pour nos élèves!



La Fondation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, incorporée officiellement en 1999, est un organisme à but non lucratif, autonome et indépendant. Elle s'est donnée comme principal objectif d'appuyer la Commission scolaire et ses établissements dans la réalisation de leur mission et de leurs différents projets éducatifs. Ainsi, elle vise à promouvoir et soutenir des activités éducatives, culturelles et sportives permettant la mise en valeur et le développement du potentiel de la clientèle de la CSPO. Elle entend donc jouer un rôle significatif dans la réussite de nos élèves.

La Fondation sollicite, recueille et administre des dons en argent ou en biens et services en vue de favoriser la réalisation de projets touchant les sphères de la réussite éducative, de la persévérance scolaire et du sentiment d'appartenance.

Des retombées pour les élèves de la CSPO :

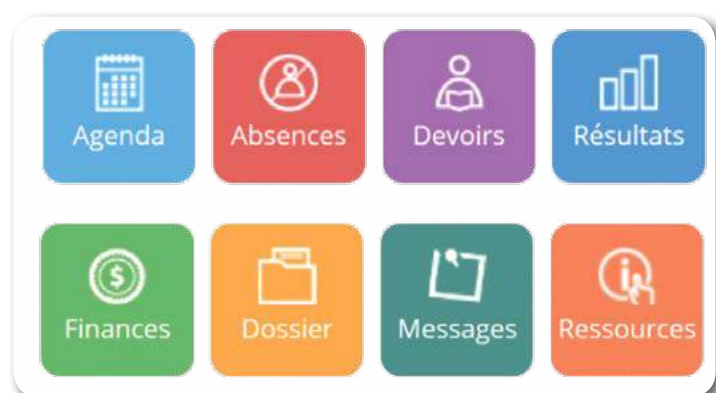
En 2016-2017, c'est plus de 150 élèves dans les différents centres et écoles de la commission scolaire que la Fondation a pu aider. De plus, la Fondation a participé à plus de 30 projets dans nos établissements. Le dernier souper-bénéfice de la Fondation a permis d'amasser 7 500\$ pour venir en aide à plus de 180 élèves pour la rentrée 2017-2018 dans le cadre de sa campagne « Des effets scolaires pour tous ».

Pour en savoir davantage sur la Fondation de la CSPO, communiquez avec M. Gilbert Couture, président du conseil d'administration à l'adresse suivante : fondation@csपो.qc.ca



Branchez-vous

pour tout connaître du dossier de votre enfant!



Mozaïk Portail Parents est la plateforme de communication entre l'école et la maison qui vous permet de trouver des renseignements utiles concernant le dossier scolaire de votre enfant, dont : l'agenda, les absences, les devoirs, les finances, les messages de l'école, et plus encore!

Convivial et agréable à consulter, cet outil permet de faire le suivi des apprentissages de votre enfant. De plus, le Portail est facilement accessible sur les appareils mobiles tels téléphones intelligents et tablettes.

Pour accéder au site Web du Portail Parents : portailparents.ca

Mozaïk Portail Parents est également accessible à partir de la page d'accueil du site Web de la CSPO ainsi que sur la page d'accueil des sites Web des écoles;

Pour toutes questions relatives à ce portail, s.v.p. contactez l'école de fréquentation de votre enfant.

Bonne navigation!

L'école est-elle ouverte ou fermée?

La Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) peut décider, en raison de mauvaises conditions climatiques (tempête de neige, verglas, routes impraticables, etc.) ou d'autre cas de force majeure (dégât d'eau, chauffage défectueux, etc.) de suspendre les cours, le transport scolaire et/ou le service de garde.

Lorsque les cours, le transport et/ou le service de garde sont suspendus, les parents sont rapidement informés par courriel. La CSPO vous invite, en cas de doute à savoir si l'école est ouverte, à consulter son site web (www.cspo.qc.ca) où une bande rouge

apparaît pour les nouvelles urgentes ainsi que sa page Facebook qui sont rapidement mis à jour pour afficher de tels messages. Écoutez également la radio ainsi que les bulletins de nouvelles télévisés puisque la CSPO communique avec les médias pour annoncer de telles suspensions.

Dans la prise de décision quant au maintien ou non des cours, du transport scolaire et/ou des services de garde, la CSPO considère autant les élèves transportés que les élèves qui doivent se rendre à l'école à pieds. Cependant, puisque vous êtes les premiers responsables

de la santé et de la sécurité de votre enfant, lorsqu'il y a maintien des cours et que vous jugez que la situation dans le secteur où vous habitez est non sécuritaire pour votre enfant, il vous est possible de le garder à la maison pour la journée. Toutefois, dans une telle situation, il importe d'informer l'école de son absence.

Il est important de fournir à l'école de fréquentation de votre enfant une adresse courriel dont vous avez accès tôt le matin afin de recevoir de tels avis.

Demandes d'accès à des documents



À la CSPO, la secrétaire générale et directrice du Service des communications est responsable de l'accès à des documents et traite les demandes d'accès aux documents détenus par la CSPO, et ce, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

Une demande d'accès peut être faite sur papier libre ou en utilisant le formulaire PDF disponible sur le site web (lien à venir). Si la demande d'accès concerne des renseignements personnels, votre demande doit être acheminée, en joignant une copie d'une carte d'identité avec photo et signature, tel que le permis de conduire et la carte d'assurance-maladie, à l'attention de M^e Caroline Sauvé :

Par la poste : 225, rue Saint-Rédempteur,
Gatineau (Québec) J8X 2T3
Par télécopieur : 819-771-6964
Par courriel : caroline.sauve@cspo.qc.ca

Pour des renseignements additionnels, vous pouvez nous écrire ou nous téléphoner au 819-771-4548 poste 850700.

Renseignements personnels

Tous les renseignements concernant les élèves et le personnel de la CSPO sont confidentiels, à moins d'un consentement de la personne visée. Cependant, certains renseignements concernant les employés ont un caractère public en vertu de la Loi, tels la fonction, le lieu de travail, l'échelle de traitement ou le salaire.



Les écoles et les centres

Écoles primaires

École Euclide-Lanthier

50, rue Elizabeth,
Gatineau (Québec) J9H 1E9
☎ 819 684-5341 ☎ 819 685-2628
✉ ecole.euclide-lanthier@cspo.qc.ca

École Côte-du-Nord

15, rue des Groseillers,
Gatineau (Québec) J8Z 1M4
☎ 819 771-9773 ☎ 819 771-1556
✉ ecole.cote-du-nord@cspo.qc.ca

École des Rapides Deschênes

113, chemin Vanier,
Gatineau (Québec) J9H 1Z2
☎ 819 685-2635 ☎ 819 685-2638
✉ ecole.rapides-deschenes@cspo.qc.ca

École internationale du Mont-Bleu

45, rue Boucher,
Gatineau (Québec) J8Y 6G2
☎ 819 777-5921 ☎ 819 777-0361
✉ ecole.du.mont-bleu@cspo.qc.ca

École Jean-de-Brébeuf

360, boul. de Lucerne,
Gatineau (Québec) J9A 1A7
☎ 819 777-9353 ☎ 819 772-8338
✉ ecole.jean-de-brebeuf@cspo.qc.ca

École internationale du Village

19, rue Symmes,
Gatineau (Québec) J9H 3J3
☎ 819 685-2611 ☎ 819 685-2613
✉ ecole.du.village@cspo.qc.ca

École du Lac-des-Fées

4, rue Camille-Gay,
Gatineau (Québec) J8Y 2K5
☎ 819 777-6889 ☎ 819 777-8278
✉ ecole.lac-des-fees@cspo.qc.ca

École du Plateau

145, rue de l'Atmosphère,
Gatineau (Québec) J9A 3G3
☎ 819 772-2694 ☎ 819 772-8056
✉ ecole.du.plateau@cspo.qc.ca

École du Vieux-Verger

550, boul. Wilfrid-Lavigne,
Gatineau (Québec) J9H 6L5
☎ 819 684-0222 ☎ 819 684-0321
✉ ecole.du.vieux-verger@cspo.qc.ca

École du Grand-Boisé

135, chemin Scott,
Chelsea (Québec) J9B 1R6
☎ 819 503-8807 ☎ 819 827-3722
✉ ecole.du.grand-boise@cspo.qc.ca

École Saint-Paul

145, rue Isabelle,
Gatineau (Québec) J8Y 5H5
☎ 819 776-5557 ☎ 819 776-2161
✉ ecole.saint-paul@cspo.qc.ca

École des Trois-Portages

120, rue Broad,
Gatineau (Québec) J9H 6W3
☎ 819 682-2742 ☎ 819 682-6623
✉ ecole.des.trois-portages@cspo.qc.ca

École du Parc-de-la-Montagne

15, rue Doucet,
Gatineau (Québec) J8Y 5N4
☎ 819 771-8531 ☎ 819 595-6956
✉ ecole.parc-de-la-montagne@cspo.qc.ca

École Saint-Jean-Bosco

71, rue Saint-Jean-Bosco,
Gatineau (Québec) J8Y 3G5
☎ 819 777-8662 ☎ 819 777-1594
✉ ecole.saint-jean-bosco@cspo.qc.ca

École Notre-Dame

170, rue Papineau,
Gatineau (Québec) J8X 1V9
☎ 819 777-2818 ☎ 819 777-4504
✉ ecole.notre-dame@cspo.qc.ca

École du Dôme

40, rue du Dôme,
Gatineau (Québec) J8Z 3J4
☎ 819 595-5125 ☎ 819 595-7024
✉ ecole.du.dome@cspo.qc.ca

École Saint-Rédempteur

39, rue St-Florent,
Gatineau (Québec) J8X 2Z8
☎ 819 771-8478 ☎ 819 771-9274
✉ ecole.saint-redempteur@cspo.qc.ca

École au Coeur-des-Collines

5-b, rue Principale Ouest,
La Pêche (Québec) J0X 2W0
☎ 819 503-8809 ☎ 819 456-4540
✉ ecole.coeur-des-collines@cspo.qc.ca

École du Marais

200, rue du Marigot,
Gatineau (Québec) J9J 0T9
☎ 819 682-9130 ☎ 819 682-2120
✉ ecole.du.marais@cspo.qc.ca

École de la Vallée-des-Voyageurs

14, chemin du Village,
Pontiac (Québec) J0X 2G0
☎ 819 503-8808 ☎ 819 455-2414
✉ ecole.notre-dame.de.la.joie@cspo.qc.ca

École des Deux-Ruisseaux

278, rue de l'Atmosphère,
Gatineau (Québec) J8J 3V2
☎ 819 771-1472 ☎ 819 771-3805
✉ ecole.des.deux-ruisseaux@cspo.qc.ca

École des Tournesols

45, rue de la Fabrique,
Gatineau (Québec) J0J 0E1
☎ 819 332-2004 ☎ 819 684-1577
✉ ecole.des.tournesols@cspo.qc.ca

École de l'Amérique-Française

125, boul. de l'Amérique-Française,
Gatineau (Qc) J9J 1G9
☎ 819 332-5994 ☎ 819 778-7417
✉ ecole.amerique-francaise@cspo.qc.ca

École des Cavaliers

120, rue Nancy-Elliott,
Gatineau (Québec) J9H 0J3
☎ 819 332-2035 ☎ 819 682-5885
✉ ecole.cavaliers@cspo.qc.ca

École de la Forêt

219, avenue du Bois-Franc,
Gatineau (Québec) J9J 2V3
☎ 819 503-8815 ☎ 819 682-2315
✉ ecole.foret@cspo.qc.ca

Écoles secondaires

École secondaire des Lacs

32, chemin Passe-Partout,
La Pêche (Québec) J0X 2W0
☎ 819 503-8810 ☎ 819 456-4535
✉ ecole.secondaire.des.lacs@cspo.qc.ca

École secondaire Grande-Rivière

100, rue Broad,
Gatineau (Québec) J9H 6A9
☎ 819 682-8222 ☎ 819 684-9165
✉ ecole.secondaire.grande-riviere@cspo.qc.ca

École secondaire Mont-Bleu

389, boul. de la Cité des Jeunes,
Gatineau (Qc) J8Z 1W6
☎ 819 771-7131 ☎ 819 771-2551
✉ ecole.secondaire.mont-bleu@cspo.qc.ca

École secondaire de l'Île

255, rue Saint-Rédempteur,
Gatineau (Québec) J8X 2T4
☎ 819 771-6126 ☎ 819 771-4215
✉ ecole.secondaire.ile@cspo.qc.ca

Éducation des adultes

Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais

30, boul. Saint-Raymond,
Gatineau (Québec) J8Y 1R6
☎ 819 771-2503 ☎ 819 771-1635
✉ ceapo@cspo.qc.ca

Formation professionnelle

Centre de formation professionnelle de l'Outaouais

249, boul. de la Cité des Jeunes,
Gatineau (Québec) J8Y 6L2
☎ 819 771-0863 ☎ 819 771-2609
✉ cfp.outaouais@cspo.qc.ca

Centre de formation professionnelle Vision-Avenir

30, boul. Saint-Raymond,
Gatineau (Québec) J8Y 1R6
☎ 819 771-7620 ☎ 819 771-1635
✉ centre.vision-avenir@cspo.qc.ca

Tous les détails :
www.cspo.qc.ca



Calendrier général - 2017-2018

Préscolaire - Primaire

Juillet 2017					Août 2017					Septembre 2017					Octobre 2017				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4					1 ²	2 ¹	3 ²	4 ³	5 ⁴	6
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	14 ⁰	15	16 ⁹	17 ⁰	18 ¹	19 ²	20 ³
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸
31					28	29	30	31 ¹		25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29 ⁰	30 ⁹	31 ⁰			
É : 0				P : 0	É : 1				P : 6	É : 19				P : 20	É : 20				P : 21
Novembre 2017					Décembre 2017					Janvier 2018					Février 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1 ¹	2 ²	3					1	1	2	3	4	5				1 ²	2 ³
6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	4 ¹	5 ²	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	8	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	5	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷
13 ⁸	14 ⁹	15 ⁰	16 ¹	17	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ⁰	15 ⁰	16 ¹	17 ²	18 ³	19 ⁴	12 ⁸	13 ⁹	14 ⁰	15 ¹	16
20 ²	21 ³	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸	26	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶
27 ⁷	28 ⁸	29 ⁹	30 ⁰		25	26	27	28	29	29 ⁹	30 ⁰	31 ¹			26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹		
É : 20				P : 22	É : 15				P : 16	É : 16				P : 18	É : 18				P : 20
Mars 2018					Avril 2018					Mai 2018					Juin 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
			1 ⁰	2 ¹	2	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹		1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷					1 ⁶
5	6	7	8	9	9 ⁰	10 ¹	11 ²	12 ³	13	7 ⁸	8 ⁹	9 ⁰	10 ¹	11 ²	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹	7 ⁰	8 ¹
12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	S ⁷	11 ²	12 ³	13 ⁴	14 ⁵	15 ⁶
19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ⁰	23 ¹	23 ⁹	24 ⁰	25 ¹	26 ²	27 ³	21	22 ⁸	23 ⁹	24 ⁰	25 ¹	P	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ⁰
26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30	30					28 ²	29 ³	30 ⁴	31 ⁵		25	26	27	28	29
É : 16				P : 16	É : 18				P : 20	ÉP : 22	ÉS : 21			P : 22	ÉP : 15	ÉS : 16			P : 19

Résumé : 180 journées de classe pour les élèves
20 journées pédagogiques

Journées télescopées : 24 août 2017
28 juin 2018
3 au choix de l'école

Résolution : C.E.-16-17-028

Il est à noter que des écoles mettent en place un horaire particulier pour leurs élèves du préscolaire et des élèves des classes d'aide spécialisées au cours des premiers jours de l'année scolaire. Nous invitons les parents à communiquer avec l'école de leur enfant pour connaître les modalités de la rentrée progressive.

- Congé pour tous
- Congé pour les élèves
journée pédagogique locale
- ▲ Congé pour les élèves
journée pédagogique régionale
- S Journée pédagogique secondaire
(Congé pour les élèves du secondaire)
- P Journée pédagogique préscolaire-primaire
(Congé pour les élèves du préscolaire et du primaire)

() Début et fin de l'année de travail



Calendrier général - 2017-2018

Secondaire

Juillet 2017					Août 2017					Septembre 2017					Octobre 2017				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4					1 ²	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶	6
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	14 ¹	15	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	18 ²	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹	27 ²
31					28	29	30	31 ¹		25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹	29 ²	30 ³	31 ⁴			
É : 0				P : 0	É : 1				P : 6	É : 19				P : 20	É : 21				P : 20
Novembre 2017					Décembre 2017					Janvier 2018					Février 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1 ⁵	2 ⁶	3					1	1	2	3	4	5				1 ²	2 ³
6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹	10 ²	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹	7 ¹	8 ²	8	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	5	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷
13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	18 ²	19 ³	12 ⁸	13 ⁹	14 ¹	15 ²	16
20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹	24 ²	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹	21 ²	22 ³	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶	23 ⁷
27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30 ⁶		25	26	27	28	29	29 ⁸	30 ⁹	31 ¹			26 ⁸	27 ⁹	28 ¹		
É : 20				P : 22	É : 15				P : 16	É : 16				P : 18	É : 18				P : 20
Mars 2018					Avril 2018					Mai 2018					Juin 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
			1 ²	2 ³	2	3 ⁹	4 ¹	5 ²	6 ³		1 ⁹	2 ¹	3 ²	4 ³					1 ³
5	6	7	8	9	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸
12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15 ⁷	16 ⁸	16 ⁸	17 ⁹	18 ¹	19 ²	20 ³	14 ⁹	15 ¹	16 ²	17 ³	S	11 ⁹	12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴
19 ⁹	20 ¹	21 ²	22 ³	23 ⁴	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	21	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	P ⁵	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹
26 ⁵	27 ⁶	28 ⁷	29 ⁸	30	30					28 ⁸	29 ⁹	30 ¹	31 ²		25	26	27	28	29
É : 16				P : 16	É : 18				P : 20	ÉP : 22	ÉS : 21			P : 22	ÉP : 15	ÉS : 16			P : 19

Résumé : 180 journées de classe pour les élèves
20 journées pédagogiques

Journées télescopées : 24 août 2017
28 juin 2018
3 au choix de l'école

Résolution : C.E.-16-17-028

Il est à noter que des écoles mettent en place un horaire particulier pour leurs élèves du préscolaire et des élèves des classes d'aide spécialisées au cours des premiers jours de l'année scolaire. Nous invitons les parents à communiquer avec l'école de leur enfant pour connaître les modalités de la rentrée progressive.

- Congé pour tous
- Congé pour les élèves
journée pédagogique locale
- ▲ Congé pour les élèves
journée pédagogique régionale
- S Journée pédagogique secondaire
(Congé pour les élèves du secondaire)
- P Journée pédagogique préscolaire-primaire
(Congé pour les élèves du préscolaire et du primaire)

- Journée portes ouvertes
- () Début et fin de l'année de travail



Calendrier général - 2017-2018

École secondaire des Lacs

Juillet 2017					Août 2017					Septembre 2017					Octobre 2017				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4					1 ²	2 ¹	3 ²	4 ³	5 ⁴	6
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	14 ⁰	15	16 ⁹	17 ⁰	18 ¹	19 ²	20 ³
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸
31					28	29	30	31 ¹		25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29 ⁰	30 ⁹	31 ⁰			
É : 0				P : 0	É : 1				P : 6	É : 19				P : 20	É : 20				P : 21
Novembre 2017					Décembre 2017					Janvier 2018					Février 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1 ¹	2 ²	3					1	1	2	3	4	5				1 ²	2 ³
6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	4 ¹	5 ²	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	8	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	5	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷
13 ⁸	14 ⁹	15 ⁰	16 ¹	17	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ⁰	15 ⁰	16 ¹	17 ²	18 ³	19 ⁴	12 ⁸	13 ⁹	14 ⁰	15 ¹	16
20 ²	21 ³	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸	26	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶
27 ⁷	28 ⁸	29 ⁹	30 ⁰		25	26	27	28	29	29 ⁹	30 ⁰	31 ¹			26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹		
É : 20				P : 22	É : 15				P : 16	É : 16				P : 18	É : 18				P : 20
Mars 2018					Avril 2018					Mai 2018					Juin 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
			1 ⁰	2 ¹	2	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹		1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷					1 ⁶
5	6	7	8	9	9 ⁰	10 ¹	11 ²	12 ³	13	7 ⁸	8 ⁹	9 ⁰	10 ¹	11 ²	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹	7 ⁰	8 ¹
12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	S7	11 ²	12 ³	13 ⁴	14 ⁵	15 ⁶
19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ⁰	23 ¹	23 ⁹	24 ⁰	25 ¹	26 ²	27 ³	21	22 ⁸	23 ⁹	24 ⁰	25 ¹	P7	19 ⁸	20 ⁹	21 ⁰	22 ¹
26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30	30					28 ²	29 ³	30 ⁴	31 ⁵		25	26	27	28	29
É : 16				P : 16	É : 18				P : 20	ÉP : 22	ÉS : 21			P : 22	ÉP : 15	ÉS : 16			P : 19

Résumé : 180 journées de classe pour les élèves
20 journées pédagogiques

Journées télescopées : 24 août 2017
28 juin 2018
3 au choix de l'école

Résolution : C.E.-16-17-028

Il est à noter que des écoles mettent en place un horaire particulier pour leurs élèves du préscolaire et des élèves des classes d'aide spécialisées au cours des premiers jours de l'année scolaire. Nous invitons les parents à communiquer avec l'école de leur enfant pour connaître les modalités de la rentrée progressive.

- Congé pour tous
- Congé pour les élèves
journée pédagogique locale
- ▲ Congé pour les élèves
journée pédagogique régionale
- S Journée pédagogique secondaire
(Congé pour les élèves du secondaire)
- P Journée pédagogique préscolaire-primaire
(Congé pour les élèves du préscolaire et du primaire)

- Journée portes ouvertes
- () Début et fin de l'année de travail



Calendrier général - 2017-2018

Formation générale aux adultes

Juillet 2017					Août 2017					Septembre 2017					Octobre 2017				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4					1	2	3	4	5	6
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
31					28	29	30	31		25	26	27	28	29	30	31			
É : 0 P : 0					É : 3 P : 6					É : 19 P : 20					É : 20 P : 21				
Novembre 2017					Décembre 2017					Janvier 2018					Février 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1	2	3					1	1	2	3	4	5				1	2
6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23
27	28	29	30	25	26	27	28	29	29	30	31			26	27	28			
É : 20 P : 22					É : 15 P : 16					É : 16 P : 18					É : 16 P : 17				
Mars 2018					Avril 2018					Mai 2018					Juin 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
			1	2	2	3	4	5	6		1	2	3	4					1
5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	30					28	29	30	31		25	26	27	28	29
É : 19 P : 19					É : 18 P : 20					É : 22 P : 22					É : 17 P : 19				

Résumé : 185 journées de classe pour les élèves
15 journées pédagogiques

Journées télescopées : 24 août 2017
1 décembre 2017
28 juin 2018

Résolution : C.E.-16-17-028

- Congé pour tous
- Congé pour les élèves
journée pédagogique locale
- ▲ Congé pour les élèves
journée pédagogique régionale

() Début et fin de l'année de travail



Calendrier général - 2017-2018

Formation professionnelle

Juillet 2017					Août 2017					Septembre 2017					Octobre 2017				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7	1	2	3	4					1	2	3	4	5	6	
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
31					28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31				
É : 0				P : 0	É : 3				P : 6	É : 19				P : 20	É : 20				P : 21
Novembre 2017					Décembre 2017					Janvier 2018					Février 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1	2	3					1	1	2	3	4	5				1	2
6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23
27	28	29	30	25	26	27	28	29	29	30	31	26	27	28					
É : 21				P : 22	É : 15				P : 16	É : 17				P : 18	É : 16				P : 17
Mars 2018					Avril 2018					Mai 2018					Juin 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
			1	2	2	3	4	5	6		1	2	3	4					1
5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	30	28	29	30	31	25	26	27	28	25	26	27	28		
É : 18				P : 19	É : 19				P : 20	É : 21				P : 22	É : 16				P : 19

Résumé : 185 journées de classe pour les élèves
15 journées pédagogiques

Journées télescopées : 24 août 2017
26 janvier 2017
28 juin 2018

Résolution : C.E.-16-17-028

- Congé pour tous
- Congé pour les élèves
journée pédagogique locale
- ▲ Congé pour les élèves
journée pédagogique régionale

() Début et fin de l'année de travail